**FÊTE DE LA SAINT-LOUIS 2025**
**Du 29 au 31 Août 2025**

**APPEL A FORAINS**

Vous êtes invités(es) à formuler un projet d'installation d'attractions foraines (manèges, auto-tamponneuse, jeux de grappin, pêche aux canards, trampolines à élastique, gonflables …) sur le parking de l'église de Saint-Louis.
**Les horaires d'ouverture des attractions foraines sont fixés du vendredi 29 au dimanche 31 août 2025. Elles seront accessibles le vendredi de 17h00 à 21h00, le samedi de 09h00 à 21h30 et le dimanche de 10h00 à 19h30.** Toutefois, les activités pourront continuer pendant les offices religieux, sous condition qu'aucune musique ne soit diffusée durant ces moments.

**Visite obligatoire du site :** Afin de permettre aux candidats de prendre connaissance des contraintes existantes (présence d'arbre, de trottoir etc.) qui peuvent impacter l'installation des structures mais aussi d'échanger sur les modalités techniques liées à leur projet, une visite obligatoire du site est organisée le mercredi 6 août 2025 de 8h30 à 10h30.

**Conditions techniques :**
**Site :** parking de l'église de Saint-Louis.
**Capacité électrique du site :** 4 coffrets électriques Triphasés de 30A chacun

**TARIFICATION * :**
**Structure** ≤ à 50 m² : 50€/ jour/ manège
**Structure** ≥ à 50 m² : 80€/ jour/ manège
** Délibération du Conseil Municipal n°007 du 19 mars 2025 portant sur les redevances d'occupation du domaine public)*

*Important : l'attribution d'un emplacement est nominative et ne peut être cédée à un tiers.*

**DOCUMENTS A FOURNIR**

- Formulaire de candidature dûment complété
- Les fiches descriptives des manèges ( nom, photo, dimensions, type, puissance électrique)
- Plan d'implantation du/des structures sur le site
- Photocopie de la pièce d'identité du demandeur : passeport ou carte d'identité recto/verso
- Justificatif d'adresse de moins 3 mois
- Attestation d'assurance (responsabilité civile) au nom de l'exploitant et en cours de validité
- Extrait de Kbis de moins de 3 mois
- L'attestation de contrôle de conformité du matériel datée de moins de trois ans.
- Attestation d'extincteur en cours de validité

Les documents sont à retourner au plus tard **le mercredi 14 août 2025 à 12h** par mail à serviceeconomique@saintlouis.re ou à remettre directement au Service Économique de la Ville de Saint-Louis – Cité des métiers, 8 rue du Vieux Moulin, 97450 Saint-Louis

***Nb : une attestation de bon montage pour chaque structure sera exigée à l'issus de leur installation***

Pour toute demande d'information complémentaire, le service économique est joignable au :

0262 33 10 80 ou par mail à : serviceeconomique@saintlouis.re

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**FÊTE DE LA SAINT-LOUIS 2025**
**Du 29 au 31 Août 2025**
**Parking église de Saint-Louis**

**Nom ou raison sociale de l'entreprise** : ……

**Nom de son représentant :** ……..

**N° SIREN / SIRET :**……

**Adresse :**……..

**Téléphone fixe :** …… **Portable :** ……..

**Adresse mail :** ……

**Description des attractions :** (une photo obligatoire du manège, le nom de l'attraction, les dimensions précises (longueur, largeur, hauteur, diamètre) le type d'attraction (ex : manège pour enfants, structure gonflable, jeu de grappin, pêche aux canards etc.) :

……

……..

……..

**Tarifs des attractions :**……

……..

**Besoins spécifiques en électricité :**

La puissance électrique nécessaire (en kilowatts ou en ampères) :……..

……..

**Informations complémentaires :**

- Durée pour le montage/installation de la ou des structures : 2 jours
- Durée nécessaire pour le démontage/désinstallation : 2 Jours

- *Nb : une attestation de bon montage pour chaque structure sera exigée à l'issus de leur installation*

Je m'engage à respecter les conditions de l'appel à forain relatif à l'évènement (tarification, horaires, pièce à fournir etc )

Fait à ……., le ……

Signature